Image not found or type unknown

Je suis étudiante et je veux quitter mon cdd

Par **fanny15**, le **25/09/2012** à **17:34**

Bonnjour , je suis étudiante en deuxième année , en aout j'ai signé un cdd d'un an (70H par mois) sans savoir mon emploi du temps . Et je n'arrive plus à gérer , j'ai trop de choses à faire avec la fac ,le boulot me prend trop de temps , j'ai peur de louper mes partiels . Je sais que je peux pas démissionner et ma patronne ne ma laissera pas partir gentiment . Je sais pas comment faire ...

Par **janus2fr**, le **25/09/2012** à **19:24**

Bonjour,
Il n'y a malheureusement pas trente six solutions. Vous ne pouvez rompre un CDD que par accord amiable, pour faute grave de l'employeur ou pour l'obtention d'un CDI.
Donc si l'employeur ne veut pas vous laisser partir, vous ne pouvez pas rompre le CDD sans le risque d'être condamné à lui verser des dommages et intérêts.

Par **fanny15**, le **26/09/2012** à **13:47**

Daccord , merci quand même !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés